



**Le Panier Bio à Deux Roues
(P2R)**

Route de Cery 33
1008 Prilly

PV de l'assemblée générale 2016

<i>DATE</i>	9 mars 2016 à 18h30
<i>LIEU</i>	Centre socioculturel Pôle Sud, Av. Jean-Jacques Mercier 3 à Lausanne
<i>EMETTEUR</i>	Iván Gómez, secrétaire

1. Introduction

La séance commence à 18h45 par le message de bienvenue adressé aux 29 membres présents par le Président **François Turk**. Ce dernier présente brièvement les membres du comité.

Il fait une rapide rétrospective de l'année écoulée, notamment : le nombre d'abonnés est identique à celui de l'année passée (240) et il s'agit d'un choix de ne pas augmenter ; il y a environ 100 abonnements pour les œufs ; il y a un nouvel abonnement pour le fromage (36) dont les livraisons se font toutes les 2 semaines, il y a une forte volonté d'encouragement de la part de la coopérative pour les 2 fromagères qui ont eu quelques difficultés ; participation au festival de la Terre en été et au marché solidaire de Pôle Sud en décembre ; participation également à Agrobiorama mais ce ne sera plus le cas en 2016, P2R ira au salon du vélo à Morges en mars. Il y a eu aussi la fête des 5 ans à la ferme de **Judith Ammann** ! Il s'agissait d'un mini-festival accompagné de pizzas au feu de bois. Une grande réussite!

L'Assemblée est animée par **Mathieu Genoud**, vice-président. Ce dernier présente l'ordre du jour qu'il soumet à l'approbation des membres présents. Il choisit 2 compteurs dans l'assemblée et précise que chaque point soumis au vote pourra être discuté avant la votation.

Question coopérateur : est-ce qu'il y a besoin du quorum pour les décisions à prendre ? **Mathieu Genoud** répond que ce ne sera pas le cas aujourd'hui car aucune décision ne concerne les statuts. La majorité absolue des membres présents s'applique donc le cas échéant.

Il profite de l'occasion pour rappeler que l'AG est l'organe suprême et que le comité, ici présent, veille à mettre en œuvre ses décisions.

Question coopérateur : quel est le rôle des membres du comité ? **François Turk** répond que les rôles ne sont pas « clairement » définis, d'ailleurs des cahiers de charges vont être élaborés en début d'année, mais dans les grandes lignes : le président reçoit les courriers et représente la coopérative à l'extérieur, le vice-président le remplace le cas échéant, le trésorier se charge de présenter les comptes (et travaille étroitement avec la comptable salariée de la coopérative), le secrétaire se charge de faire les PV des divers séances et il y a encore une représentante des producteurs et un représentant des livreurs. Le coordinateur salarié est quant à lui subordonné au comité.

2. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale 2015

Le PV, qui était consultable en ligne sur le site www.p2r.ch, ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité (oui 23 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus). L'assemblée remercie son auteur, **Iván Gómez**.

3. Présentation des comptes et bilan 2015

Mathieu Hefti, présente la situation comptable de la coopérative à la fin 2015 (voir annexe). Au recto, il s'agit surtout de la colonne de gauche 2015 qui est à regarder. On voit le poste « Provisions à court terme (Rovéréaz) », CHF 10'000.-, suite à une décision du comité en septembre 2015. Ce poste sera expliqué plus en détails par **François Turk** plus tard. Au final, on constate que l'exercice 2015 se termine avec une perte de CHF 670.88.- (voir le verso « Compte de résultat » pour plus de détail).

Au verso, **Mathieu Hefti** présente quelques postes clés, notamment, « Vente de marchandise » qui va disparaître à l'avenir, « Salaires » qui a augmenté par rapport à 2014 suite au congé paternité de **François Turk** et maternité de **Céline Vallet**, et « Loyer » qui a quant à lui diminué car le coordinateur n'utilise plus les bureaux de Cery.

Question coopérateur : pour Rovéréaz, si on vote l'octroi de CHF 10'000 CHF sur le fond mais pas sur la forme, quand est-ce que les coopérateurs seront informés ? **Mathieu Genoud** éclaircit ce point en précisant que la décision du comité avait pour objectif de soutenir le dossier du groupe auquel appartient **François Turk** pour renforcer leur dossier. Il s'agit avant tout d'une décision de principe mais le comité attend maintenant une proposition des nouveaux gérants du domaine de Rovéréaz quant à la manière dont se fera le « prêt ». **Mathieu Hefti** précise qu'il ne s'agit aucunement d'un don. Le coopérateur comprend bien mais avant de voter, il faut avoir des explications. **François Turk** répond que c'était prévu et que le comité a la légitimité de choisir entre les options qui lui seront soumises en tant qu'organe de pilotage de la coopérative. Le coopérateur pense qu'un engagement sur le principe est donc acceptable.

François Turk profite de la question pour parler du projet Rovéréaz (point 8 de l'odj normalement). Une mise au concours pour la reprise de la ferme de Rovéréaz a été lancée par la ville de Lausanne. Un groupe de 7 personnes, dont **François Turk** fait partie, a soumis un dossier et ils ont gagné (8 dossiers à la base et plus que 4 suite à une présélection) ! Il précise que ce travail n'a aucun lien avec le P2R, il s'agit d'une initiative personnelle.

L'objectif de son groupe, en accord avec le cahier des charges de la ville, est de gérer une ferme agro-écologique faisant du maraichage et en écoulant les produits en vente direct. L'idée serait d'aller plus loin que le label Bio avec une synergie fruits-légumes-prairies-vaches. Il y aurait également des produits transformés, un marché à la ferme, un café paysan, un accueil des enfants (ferme pédagogique). Un fort volet social serait également mis en place avec des projets de réinsertion professionnelle au travers du travail au champ, de la transformation des produits, du service au café ou la rénovation des bâtiments.

Il attire aussi l'attention sur le fait qu'il n'y a aucune aide de la Ville. Elle vend le domaine pour CHF 1.- symbolique en échange d'un droit d'exploitation de 30 ans (droit de superficie). L'idée serait de monter plusieurs associations et sociétés qui assumeront les différentes activités.

Il aimerait également solliciter P2R pour utiliser la liste d'adresses afin de voir si certaines personnes de la coopérative seraient intéressées par ce projet. En effet, il y aura plusieurs manières de les soutenir : cotisation, donation, actionnariat solidaire (SA à but idéal => pas de dividende), prêt, etc.

Une dernière information à ce propos, le jardin potager est accessible mais officiellement seulement depuis cet été (1'000 m²). Il sera en permaculture et 2 chantiers participatifs sont prévus pour le préparer.

Finalement, **François Turk** propose 2 formes d'investissement de la part de P2R concernant les CHF 10'000.- :

- Investissement sous forme d'action.
- Prêt avec un remboursement en légumes.

Mathieu Hefti pense que le projet de Rovéréaz mérite d'être soutenu car il va dans le même sens que les valeurs de la coopérative. D'ailleurs, la charte annexée aux statuts encourage ce type d'investissement.

Question coopérateur : qu'est-ce qu'on entend par « agroécologie » ? Est-ce la même chose que la permaculture ? **François Turk** répond que c'est une démarche qui va plus loin que le bio, et son cahier des charges : biodiversité, fertilité du sol, etc. Il y a un label de biodynamie qui existe (Demeter). **Mathieu Genoud** précise que le projet colle avec la philosophie du P2R : vente directe, insertion sociale, circuit court, etc. donc peu importe le nom qu'on lui donne. **Mathieu Hefti** ajoute que c'est aussi dans l'intérêt de la coopérative de soutenir ce projet dans une perspective de développement futur.

Question coopérateur : n'est-ce pas dangereux d'investir 1/5 des parts sociales ? **Mathieu Genoud** répond que la coopérative reste prioritaire mais que nous avons une certaine marge de manœuvre. D'ailleurs selon la charte de l'utilisation du capital social (annexe des statuts), à l'art. 4, il est stipulé que « Une part de la fortune sociale d'au moins CHF 20'000.- constitue la réserve de la coopérative ». Il s'agit donc de consolider la situation du P2R avant de faire quoi que ce soit pour Rovéréaz.

Question coopérateur : pourquoi les produits/passifs sont en négatifs ? **Mathieu Hefti** répond qu'il s'agit d'une convention.

Question coopérateur : Investissement LGI, même principe ? **Mathieu Hefti** répond que oui, il s'agit d'un prêt qui était remboursé via l'utilisation du bureau de Cery mais comme nous ne l'utilisons plus, le LGI nous doit de l'argent.

Mathieu Hefti revient sur la question des parts sociales. Il s'agit d'une vision « théorique ». C'est de l'argent qui dort sur un compte en banque. Pourquoi ne pas l'utiliser pour contribuer à de nouveau projet d'agriculture de proximité ? **François Turk** ajoute que la coopérative « Jardin Potager », qui a 5 ans de plus que le P2R, a maintenant une fortune sociale qui lui permet de faire des microcrédits. La discussion concernant Rovéréaz est close dans l'attente de mieux définir la nature d'un éventuel investissement.

Mathieu Hefti revient sur le document « Compte de résultat » et la ligne « 6201 Frais camionnette ». Ces frais tiennent comptent de l'essence, des réparations et de l'amortissement (ligne 6800+6300) répartis à 90% pour la PBL et 10% pour le P2R.

(Arrivée de **Céline Vallet**, comptable du P2R, **Mathieu Hefti** la remercie pour le travail effectué).

Karim Dali-Youcef, vérificateur des comptes, prend la parole pour confirmer l'exactitude des chiffres après contrôle des opérations comptables.



4. Décharge du comité sortant et contrôleur de comptes

L'assemblée donne à l'unanimité (oui 23 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus) décharge au comité sortant suivant, :

- François Turk, président
- Mathieu Genoud, vice-président
- Iván Gómez, secrétaire
- Mathieu Hefti, trésorier
- Judith Ammann, représentante des producteurs
- Hansjörg Haas, membre
- Céline Vallet, member
- Nicolas Gilliard, membre

5. Vote du nouveau comité

L'assemblée vote à l'unanimité (oui 23 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus) pour le nouveau comité suivant, :

- François Turk, président
- Mathieu Genoud, vice-président
- Iván Gómez, secrétaire
- Mathieu Hefti, trésorier
- Judith Ammann, représentante des producteurs

6. Vote d'un(-e) contrôleur(-euse) des comptes pour 2016

Bernat Palou est élu à l'unanimité (oui 29 / non 0 / abst. 0) vérificateur des comptes 2016.

7. Brève présentation des producteurs présents

Judith Ammann se présente brièvement, elle cultive des légumes toute l'année, en été (7-8 employés) il y a notamment des tomates, des aubergines et des courgettes sous tunnels (environ 3'000 m²) et en hiver (2-3 employés) il y a un peu moins donc quelques racines et des salades. Grâce au P2R, elle a pu arrêter de travailler avec des grossistes, tout en gardant une présence aux marchés de Morges et Lausanne, et c'est une aubaine pour sa ferme car il n'y a presque plus de pertes.

Elle présente également brièvement l'autre producteur présent, Eric Petit, producteur de pruneaux, raisins de table, vin et jus de raisins.

Mathieu Genoud profite de l'occasion pour rappeler que des demi-journées chez **Judith Ammann** sont possibles les samedis de 9 à 13h à la place de la mise en panier les jeudis à Cery.

8. Développements et projets

François Turk annonce qu'il démissionne de son poste de coordinateur pour se consacrer au projet de Rovéréaz. **Céline Vallet** nous quitte également. Il présente le nouveau coordinateur, **Enea Rezzonico** (45 ans, tessinois, biologiste de formation, vit dans la région lausannoise depuis 20 ans) qui se chargera également de la comptabilité. Sur les 12 candidatures présentées, c'est lui qui a été choisi et il commencera officiellement le 1^{er} mai 2016. Il reprend donc le poste de coordinateur (70%) et de comptable (20%) et un 10% supplémentaire lui sera attribué pour lui permettre de développer de nouveaux projets.

Enea Rezzonico a quelques idées de nouveaux projets permettant d'améliorer encore la qualité des services offerts aux coopérateurs, et en même temps d'assurer la pérennité de la coopérative par des finances saines. Dans un premier temps il souhaiterait accueillir davantage de membres sans augmenter les frais fixes. Il souhaiterait entre autres s'impliquer dans le travail de livraison à vélo et augmenter l'offre des produits d'épicerie. En acceptant poste il ne veut pas simplement conserver ce qui a été fait jusque-là, mais également faire avancer la coopérative tout en sachant que 2016 sera une année de transition et qu'il faudra avant tout assurer la continuité des activités déjà existantes.

Mathieu Genoud ajoute qu'avec cette arrivée, ce sera l'occasion pour le comité d'établir des cahiers des charges plus précis pour chacun des membres.

Mathieu Hefti rappelle que le nombre de coopérateurs oscille depuis quelque temps entre 235 et 240 et que ce nombre va probablement augmenter dans le futur.

Hansjörg Haas, président de la PBL: il trouve que les synergies entre la PBL et le P2R ne sont pas assez exploitées. En effet, ils n'ont qu'un seul point de livraison en commun sur les 12 existants ! Il serait ravi de pouvoir contribuer à cette nouvelle organisation.

Question coopérateur: est-ce que le P2R doit refuser beaucoup de demandes d'adhésion ?

François Turk répond que non, les gens sont généralement mis en liste d'attente. Actuellement, il y en a 35 mais 15-20 vont démarrer déjà en mai (compensation avec les coopérateurs qui quittent le panier).

Question coopératrice: ne faudrait-il pas proposer des recettes pour fidéliser les coopérateurs ?

Mathieu Genoud rappelle qu'un blog existe déjà mais qu'on pourrait essayer de mettre plus l'accent dessus. La coopératrice pense que la newsletter n'est pas assez visible et que les recettes pourraient être mieux répertoriées. Elle s'engage à prendre contact avec les personnes qui s'occupent du blog.

Mathieu Hefti annonce que le gros changement à venir pour 2016 est la marge salariale qui mènera à une perte de CHF 4'000.-. Mais cet « investissement » aura un effet sur 2017 avec l'augmentation des membres ou la création de nouveaux abonnements pour revenir avec des bénéfices.

Question coopérateur: quelle est la différence entre 2015 et 2016 ? **Mathieu Hefti** il s'agit surtout des transitoires mais les marges pour les paniers restent les mêmes : 35 à 40% pour les paniers, 40% pour les œufs et 30% pour les fromages. **François Turk** ajoute que ces marges donnent des prix qui restent dans la fourchette proposée par la liste des prix « Marché paysan ».

9. Autres informations de la part du comité

FRACP : Mathieu Genoud ira à l'AG demain pour représenter le P2R. Un nouveau projet à Nyon d'ACP a vu le jour. Une volonté de coordination des différents systèmes informatiques est à l'étude. Il y a également des projets européens en partenariat qui seront présentés.

Initiative Uniterre pour la souveraineté alimentaire : c'est une réussite ! Elle sera déposée à la chancellerie le 30 mars prochain.

10. Autres propositions de la part des coopérateurs

Augmentation du prix des DJ non effectuées : M. Pierre Gallaz, coopérateur, propose de tripler le montant à payer en cas de non-complétion d'une des deux demi-journées de travail. Selon lui, c'est une solution pleine de bénéfices, permettant en même temps de générer des entrées d'argent pour la coopérative, et d'encourager une plus grande participation des coopérateurs au travail de la coopérative.

François Turk explique qu'il a toujours réussi à trouver des solutions pour la mise en panier les jeudis mais qu'il a le sentiment qu'il n'arrête pas d'envoyer des mails pour solliciter les gens.

Question coopérateur : ne serait-il pas plus simple d'annoncer les dates à l'avance ? **François Turk** répond qu'il a déjà essayé et que ça ne fonctionne pas non plus.

Il présente également la contre-proposition du comité qui n'est pas adepte de la formule « bâton ». Il propose quant à lui qu'une DJ soit impérativement agendée dès l'inscription. D'autre part, il propose qu'une partie des DJ payées l'année précédente soit allouée à ceux qui font plus de 2 DJ.

Une discussion entre l'assemblée et le comité est ouverte. **Iván Gómez** pense que les deux propositions ne sont pas antinomiques mais complémentaires :

- **L'augmentation du montant à payer en cas de non-complétion d'une des demi-journées de travail à CHF 100.- est acceptée** (oui 14 / non 5 / abst. 6).
- **L'introduction de l'obligation d'agender une demi-journée de travail dès l'inscription au P2R est acceptée** (oui 15 / non 0 / abst. 2).

Question coopérateur : est-ce que cette votation sera inscrite dans nos statuts ? **François Turk** répond que non, il n'y a pas d'obligation de le faire, mais une information sera transmise à tous les coopérateurs par soucis de transparence.

Question coopératrice : il s'agit d'une question aux producteurs, est-il possible d'avoir plus de variétés de fruits (pommes par exemple) ? **François Turk** répond que c'est difficile de trouver des producteurs Bio dans le canton de Vaud qui peuvent fournir de grandes quantités mais qu'il cherche toujours activement. Il précise que M. Suter, un des fournisseurs, a 5 à 6 variétés déjà.

La séance est levée à 21h00.

11. Signatures

Président

François Turk



Secrétaire

Iván Gómez

